

## **INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOTRE COUVERTURE MEDICAID**

### **Veillez agir immédiatement**

Nous vous écrivons pour vous communiquer des informations importantes sur vos prestations de santé Medicaid. Comme l'exige la loi fédérale, l'État du Rhode Island procède à des renouvellements d'admissibilité à Medicaid afin de s'assurer que toutes les personnes bénéficiant de Medicaid restent admissibles. Nos dossiers indiquent que vous avez des circonstances particulières qui affectent votre admissibilité.

### **Votre couverture Medicaid est sur le point de prendre fin**

Les informations dont nous disposons indiquent que le revenu de votre ménage est supérieur au seuil de pauvreté fédéral (Federal Poverty Level, FPL) pour les personnes âgées ou les adultes en situation de handicap (Elders or Adults with Disabilities, EAD). Nous utilisons le seuil de pauvreté fédéral pour déterminer si vous avez droit à la couverture Medicaid.

### **Ce que vous devez faire pour continuer à bénéficier de Medicaid**

Si les revenus de votre ménage ont changé, veuillez nous en informer. Vous pouvez signaler un changement de revenu comme suit :

- Connectez-vous à votre compte sur [www.healthyrhode.ri.gov](http://www.healthyrhode.ri.gov). Allez à la section « Report Change » (Signaler un changement) pour nous informer d'un changement dans vos revenus.
- Contactez le Département des services sociaux (Department of Human Services, DHS) du Rhode Island au 1-855-697-4347.

Ne tardez pas. Veuillez nous fournir immédiatement des informations mises à jour afin que nous puissions déterminer si vous avez le droit de rester couvert(e).

**Ce que vous pouvez faire si vos revenus n'ont pas changé**

Si vos revenus n'ont pas changé, mais que vous avez des dépenses de santé mensuelles élevées, vous pourriez être admissible à un programme de « réduction des dépenses » (spend down). Nous déduisons vos dépenses de santé de vos revenus sur une période de six mois. Cela peut réduire vos revenus suffisamment pour que vous puissiez encore prétendre à Medicaid.

Conservez toutes vos factures médicales. Nous vérifierons ce que vous avez dépensé tous les six mois afin de déterminer si vous pouvez atteindre le niveau de « réduction des dépenses » et devenir admissible à Medicaid.

Si vous avez des questions concernant la condition de « réduction des dépenses » de Medicaid, contactez le DHS au 1-855-697-4347.

**Ce que vous pouvez faire si vous ne remplissez pas la condition de « réduction des dépenses »**

Si vous ne remplissez pas la condition de « réduction des dépenses » dans le cadre de l'admissibilité à Medicaid, vous pourriez avoir d'autres options pour rester couvert(e) par le biais de HealthSource RI (HSRI). Appelez le HSRI de 8 h 00 à 18 h 00 en semaine au 1-855-840-4774 pour parler à quelqu'un qui pourra vous aider.

Si vous n'êtes pas d'accord avec notre décision concernant vos prestations, vous pouvez faire appel en suivant la procédure décrite dans l'avis de décision sur les prestations (Benefits Decision Notice).

Consultez [www.staycovered.ri.gov](http://www.staycovered.ri.gov) pour en savoir plus sur l'admissibilité à Medicaid et trouver de l'aide.